

Thème 1 – Comprendre un régime politique : la démocratie

chapitre 3 – L'Union européenne et la démocratie

- Le terme Europe est polysémique :
 - un **continent**
 - une **civilisation**
 - un **projet politique**. Rousseau, Kant et Hugo
- Contexte de l'après-guerre et du début de la Guerre froide
- Les unionistes souhaitent construire une Europe respectant la souveraineté nationale
- les fédéralistes militent pour une Europe supranationale.

Quels sont les enjeux liés à la mise en place d'une démocratie supranationale ?

Leçon 1 – Le projet démocratique européen de 1945 à 1992

Quels sont les fondements démocratiques de la construction européenne ?

1 – DE LA CECA À LA CEE

- le 18 avril 1951, la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Rendre la guerre, selon les mots de R.Schuman, « non seulement impensable mais aussi matériellement impossible ».
- 1950, le projet d'une armée européenne (CED).
- Le 25 mars 1957, les traités de Rome créent la Communauté économique européenne (CEE)
- Le fonctionnement de la CEE repose sur trois institutions qui garantissent à la fois la supranationalité et l'intergouvernementalité :
 - le Parlement
 - la Commission
 - Le Conseil de l'Europe

2 – LES ÉVOLUTIONS DES ANNÉES 70-80

- Au début des années 70, la CEE connaît un mouvement d'élargissement et d'approfondissement. Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark intègrent la CEE en 1973.
- Un Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement est créé en 1974.
- En 1976, l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen est décidée.
- Des partis politiques européens se constituent comme l'Union des partis socialistes en 1974 ou le Parti populaire européen en 1976.

- La disparition des dictatures militaires permet à la Grèce, en 1981, à l'Espagne et au Portugal en 1986 d'intégrer à leur tour la CEE.

3 – 1992 : LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

- Dans le contexte mondial de la fin de la guerre froide et de la mondialisation, la CEE souhaite peser sur les autres acteurs mondiaux et donc renforcer sa puissance.
- le traité de Maastricht est signé le 7 février 1992.
- L'UE s'organise autour de trois piliers :
 - l'économie avec la mise en place d'un marché commun et d'une monnaie commune
 - la politique étrangère par la création de la PESC (Politique Extérieure et de Sécurité Commune)
 - l'ordre public par l'instauration d'une coopération politique et judiciaire.
- Ce traité se traduit par le renforcement des pouvoirs de la commission et du parlement
- Une citoyenneté européenne superposée à la citoyenneté nationale est créée.

CONCLUSION

Répondre à la problématique

Leçon 2 – Du traité de Maastricht au traité de Lisbonne

Comment l'Europe politique construit son projet démocratique durant les années 90 et le début des années 2000 ?

1 – DES DIFFICULTÉS À SURMONTER

LA QUESTION DES ÉLARGISSEMENTS

- En 1993, le sommet de Copenhague fixe les critères d'adhésion à l'UE et notamment des critères politiques comme le respect de la démocratie et des droits de l'Homme.
- Autriche, Finlande et Suède intègrent l'Europe en 1995.
- 1er janvier 2004, 10 nouveaux États adhèrent à l'Union européenne : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Chypre et Malte.
- En 2007, c'est au tour de la Roumanie et de la Bulgarie puis, en 2013, de la Croatie de rejoindre l'UE.

LES INTÉRÊTS NATIONAUX EN QUESTION

- Certains petits États (Luxembourg, Danemark) craignent une perte d'influence.
- des tensions sur l'ampleur et la répartition des aides européennes.
- se pose la question de la prise de décision au sein de l'Union européenne. Cette question se pose à un double niveau :
 - comment prendre des décisions efficacement alors que l'unanimité des états membres est requise pour certains sujets
 - comment maintenir une proximité avec les citoyens dans un ensemble de plus en plus vaste.

2 – UN RENFORCEMENT PROGRESSIF DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

Répondre à la problématique page 92

DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

- En 1997, le traité d'Amsterdam.
- En 2001, le traité de Nice. Il introduit le principe du vote à la majorité qualifiée (55% des États membres, 65% de la population) pour la prise de décision.
- une Charte des Droits fondamentaux qui définit les valeurs du modèle politique européen reposant sur la dignité, la liberté, l'égalité et la justice.

De la démocratie participative

Les différents traités constitutifs de l'UE ont progressivement introduit l'idée d'une démocratie participative par deux dispositions :

- le droit de pétition pour les citoyens.
- l'initiative citoyenne européenne.

3 – L'ÉCHEC DU PROJET CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN

- En février 2002, objectif de rédiger un projet de constitution européenne.
- Ce projet prévoit notamment :
 - la création d'un poste de président du Conseil européen
 - la création d'un ministre des Affaires Étrangères.
 - Il prévoit d'accorder plus de pouvoir au Parlement.
- le processus de ratification est stoppé après les refus néerlandais (61%) et français (55%).
- Le 3 décembre 2007, le traité de Lisbonne.

CONCLUSION

Répondre à la problématique

Leçon 3 – La démocratie européenne en crise (2007-2019)

Quels défis la démocratie européenne doit-elle relever ?

1 - DE L'INDIFFÉRENCE À L'EUROSCEPTICISME.

Répondre à la problématique page 94

- Des symboles forts comme une monnaie, un drapeau, un hymne ou une devise ont été mis en place mais l'identité européenne reste largement balbutiante.
- euroscepticisme est nourri par :
 - le manque de lisibilité du projet européen
 - le sentiment de perte d'identité dans la mondialisation soutenue par l'UE
 - le discours politique qui rejette sur l'UE la responsabilité de problèmes nationaux (problèmes économiques ou budgétaires par exemple)
 - Des choix politiques rejetés par les citoyens.
- Ce rejet de l'Europe a atteint un des points culminant en 2016 avec le référendum sur le Brexit et les scores très élevés des partis nationalistes aux élections de 2019.

2 – VERS UN DESPOTISME DÉMOCRATIQUE ?

Présentation orale : la citoyenneté européenne existe-t-elle ? 3 page 97

- Tocqueville
- désengagement des citoyens par rapport à l'UE
- Les directives de la Commission sont mal acceptées
- les commissaires sont nommés et non élus.
- le droit européen est supérieur au droit national

- un fort taux d'abstentions aux élections européennes (57% en 2014).

3 – DEUX CONCEPTIONS DE L'EUROPE DÉMOCRATIQUE

- Les institutions européennes représentent une forme de gouvernance originale mêlant des institutions supranationales et intergouvernementales :
 - La Commission
 - le Conseil européen
 - Le Parlement européen
 - La cour européenne des droits de l'homme
- Ces institutions ménagent deux conceptions de la démocratie qui sont en concurrence :
 - Les souverainistes ou unionistes
 - Les fédéralistes

4 – LA MONTÉE DES POPULISMES EN EUROPE

- montée de discours populistes qui sont souvent eurosceptiques voir europhobes
- l'émergence de leaders politiques qui remettent en cause certains principes fondateurs de l'UE. Viktor Orban
- Aucun pays européen n'est épargné par la montée des partis populistes.

CONCLUSION

Répondre à la problématique

Conclusion du chapitre

La question de la démocratie dans l'Union européenne apparaît comme une synthèse de l'ensemble des enjeux que nous avons évoqués dans les chapitres précédents. A l'échelle d'un continent, le fonctionnement d'une démocratie ne semble pouvoir être que représentatif et pour autant les institutions européennes prévoient la possibilité pour les citoyens de participer directement au fonctionnement de l'UE. Mais par bien des aspects, l'Union européenne semble être une démocratie non aboutie notamment car elle suscite le scepticisme de nombreux citoyens. De ce fait, on peut craindre une dérive vers un despotisme démocratique des institutions.